

13 Février 2015

Édition 1, Numéro 2

# Nouvelles de Val-Joli

## Membres du conseil :

M. Rolland Camiré  
M. Sylvain Côté  
M. Philippe Verly  
M. Gilles Perron  
M. Raymond Côté  
M. Stéphane Robidas  
Mme Josiane Perron

## Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG  
Marie-Ève Parr, Inspectrice  
Line D. Letendre, Secrétaire  
Pier Lacasse, Resp. Voirie  
Stéphane Côté, Voirie

Diane St-Pierre, Conciergèe



500, Route 249  
Val-Joli, Québec  
J1S 0E8

**TÉLÉPHONE :**  
(819) 845-7663

**TÉLÉCOPIEUR :**  
(819) 845-4399

**ADRESSES  
ÉLECTRONIQUES :**  
val-jolimaire@axion.ca  
val-jolidg@axion.ca  
val-joliadm@axion.ca  
val-joliinsp@axion.ca  
val-joliloisirs@axion.ca

**Le site Internet a  
changé d'adresse !**

Retrouvez-nous, à l'adresse :

**www.val-joli.ca**

## Mot du Maire

*M. Rolland Camiré*

Le 29 janvier je suis allé représenter la municipalité auprès de notre députée, Mme Karine Vallières et nous avons discuté des principaux dossiers que la municipalité voulait prioriser et tenter de régler en 2015. Les problèmes de débordement dans le secteur St-Gabriel, l'alimentation en eau potable pour les résidents de l'intersection de la route 249 et du rang 10 et compléter la réparation du rang 10 étaient à l'ordre du jour.

La municipalité recevra un montant de 805 137\$ de taxes d'assise pour 2014-2018. Selon les critères du ministère, le premier endroit où nous sommes obligés de l'investir est dans l'eau potable et les eaux usées et ensuite pour les infrastructures. Pour le dossier de l'eau potable du secteur route 249-rang 10, nous sommes à étudier les options qui s'offrent à nous et rencontrer les gens du ministère pour savoir quelles sont les argents disponibles pour chacune des solutions que nous aurons retenues. Nous allons rencontrer la Ville de Windsor pour savoir si elle accepte de nous fournir l'eau potable et à quelles conditions et nous retournerons rencontrer les citoyens avec les options qui s'offrent à eux.

La municipalité est à préparer un devis pour aller en appel d'offre pour l'achat d'un nouveau camion à neige avec tous les accessoires.

## Mot de la Directrice générale

*Mme Julie Brousseau*

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est, par les présentes, donné que le rôle de perception générale de la Municipalité de Val-Joli sera déposé le 6 février prochain pour fins de consultation électronique, à l'hôtel de ville et que l'envoi des comptes de taxes foncières a été faite dans la première semaine du mois de février.

Taux d'intérêt : 10%/année  
Pénalité : 5%/année

Nouveaux propriétaires, il est possible que le compte de taxes de votre nouvelle propriété soit envoyé à l'ancien propriétaire. Vous êtes tout de même responsables du paiement de vos taxes. N'hésitez donc pas à communiquer avec la trésorerie au 819-845-7663.

Donné à Val-Joli, ce 6 février 2014.

Julie Brousseau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Sondage auprès des agriculteurs de la MRC. N'oubliez pas d'y répondre !

Les agriculteurs de la MRC recevront d'ici peu, si ce n'est pas déjà fait, un sondage postal concernant le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC. Les résultats du sondage permettront à la MRC d'établir un plan d'action pour dynamiser l'agriculture qui tient compte de la réalité et des préoccupations des agriculteurs de chez nous.

Pour ceux qui le désirent, il est possible d'y répondre via internet. Une version anglophone du sondage est également disponible. Des prix de participations seront également tirés au hasard parmi les répondants.

Votre participation est essentielle! Agissons ensemble pour le développement de notre territoire agricole.

Karine Bonneville  
Responsable du service d'aménagement et de l'urbanisme  
MRC du Val-Saint-François

Cultivons l'avenir 2  
Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec

## Panneaux de Numéros civiques

Tout le territoire de la municipalité a été mis à jour au niveau des numéros civiques. Nous avons remplacés les panneaux brisés et en avons installé aux nouvelles propriétés.



À partir de maintenant, le règlement 2007-4 sera en application. Cela signifie que chaque propriétaire devra s'assurer que son panneau de signalisation soit bien entretenu et ne soit obstrué par aucun arbre, arbuste, neige ou autre objet. De plus, aucun autre objet ne devra être installé sur le poteau affichant le numéro civique. Lors de bris ou de vol, le remplacement du panneau et/ou du poteau se feront au frais du propriétaire concerné.

## Mot de l'inspecteur en bâtiment

*M Fernando Rosas, en remplacement de Mme Marie-Ève Parr*

Obligation d'obtenir un permis avant de faire des rénovations, de la construction ou des modifications aux bâtiments que vous possédez.

La croyance populaire voulant qu'il ne soit pas nécessaire de faire une demande pour des rénovations d'une valeur de moins de 3000 \$ est en fait non valide. Il est très important d'aviser l'inspecteur en bâtiment de tout projet afin de vérifier que les normes soient respectées.



## Dérogation mineure – Avis public

DE PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE, DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU'IL Y AURA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 2 MARS 2015 À 20 HEURES AU 500, ROUTE 249 À VAL-JOLI.

Au cours de la séance, le conseil doit statuer sur les deux demandes de dérogation suivantes :

### **DÉROGATION MINEURE No 2015-01**

**Nature et effets :** accepter un projet de lotissement incluant un lot déjà construit, d'une largeur de 53,09 mètres sur la route 143, mais dont le règlement de lotissement no 2004-7 exige une largeur de 60 mètres.

**Identification du site concerné :** Route 143, Lot 3 677 852.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Val-Joli ce 6 février 2015.

Julie Brousseau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## PERMIS DE FEU

Nous voulons vous rappeler que suite à l'harmonisation des règlements municipaux à ceux de la MRC, les permis de brulage sont obligatoires à l'année (non seulement entre le 15 avril et le 15 novembre).

Vous devez donc continuer à nous téléphoner à la municipalité le jour même ou le vendredi (pour le week-end). Le permis est toujours gratuit.

## SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Durant la semaine **du 11 au 15 février** se tiendra les **Journées de la persévérance scolaire** en Estrie. Cette semaine vise à rappeler aux élèves, aux parents, aux employeurs, au monde municipal et à l'ensemble des acteurs régionaux l'importance de relever ensemble le défi de la persévérance et de la réussite scolaires.

Diverses initiatives, sous forme de spectacles, de conférences, de cartes virtuelles ou autres, ont été proposées dans le cadre de ces journées. Pour exprimer sa solidarité, la population a été invitée à arborer fièrement le ruban vert et blanc, symbole de l'événement.

### **La signification du ruban de la persévérance**

Le **VERT** symbolise la jeunesse et l'espérance. Il représente les jeunes qui ont besoin de reconnaissance et de valorisation pour persévérer.

Le **BLANC**, synthèse de toutes les couleurs, est la métaphore de la communauté qui contribue au développement des jeunes.

Les deux rubans, entrecroisés, illustrent le lien qui les unit. La boucle, ouverte vers l'infini, est la promesse d'un avenir meilleur.

# Comptes de taxes 2015

Les comptes de taxes 2015 ont été mis à la poste le 4 février dernier, selon les souhaits du conseil municipal. Votre premier paiement sera donc le 6 mars 2015.

Les versements 2015 sont les suivants : **6 mars, 7 mai, 9 juillet et 10 septembre**

Des frais d'intérêts de 10% et une pénalité de 5% s'ajouteront si vous ne faites pas vos paiements à temps.

## Réunion du conseil de Février 2015

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 2 février:

- Politique de gestion des employés – Modifications annuelles
- Adoption de l'IPC pour l'ajustement salarial
- Devis pour l'achat d'un camion 10 roues
- Acceptation de coûts pour l'installation des luminaires par Hydro-Québec
- Contrat de 3 ans avec Amusement Gonflable de l'Estrie
- Lampron Sport – Réparation de la patinoire pour le printemps 2015
- Projet d'escouade verte 2015

## COMITÉ LOISIRS



### PLAISIRS D'HIVER 2015

Le Plaisirs d'Hiver a été une réussite le 24 janvier dernier au parc du rang 10 alors que Dame Nature a donné un redoux fort apprécié par les organisateurs et surtout les participants!

Les 12 équipes du tournoi de ballon-balais, divisées en 2 classes, ont joué samedi et dimanche sur une superbe glace entretenue et préparée par Denis et Dave Maurice et Nathalie Milhomme! Félicitations aux gagnants de la grosse classe: l'équipe nommée «les Vieux» de Denis Maurice! L'équipe de Carl Maurice a remporté les honneurs dans la catégorie Petite Classe! Un merci particulier à Loïc Verly et Félix Normandin pour leur coordination du tournoi de Ballon-Balais! Merci aussi aux arbitres: Vincent et Jérémie Bazin, Michel Côté puis aux responsables de la cantine Maude Bégin, Élodie Richard et Britanie Normandin!

Les citoyens de Val-Joli ont pu participer à une foule d'Activités pour toute la famille avec chocolat chaud et du popcorn à l'entrée du site! Les enfants ont adoré les 2 gros jeux gonflables, Val-En-Forme a défié les jeunes avec son parcours WIXX en raquettes, M. de l'Étoile a encore ravie la foule avec sa délicieuse tire d'érable locale, des joutes de mini hockey sur table glacée ont été improvisées, le tout avec une ambiance musicale!

En tant que nouvelle coordonnatrice aux loisirs de la municipalité, je tiens personnellement à remercier les élus et la Directrice Générale pour le temps accordé au dossier ainsi que les employés indispensables lors d'organisations de sport et de loisir, Pier et Stéphane de la voirie! Finalement, merci à vous, participants qui font de ses journées loisir des événements mémorables!

Le succès des activités, c'est l'implication de tous!

Au plaisir! Yannik Scrosati



**Facebook**  
Loisirs de Val-Joli